

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCHÉMIN
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 03 NOVEMBRE 2023, À 19 HEURES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JEAN BERNIER, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Pierre Lantagne
Siège #2 - André Loubier
Siège #3 - Poste Vacant
Siège #4 - Josiane Tanguay
Siège #5 - Sylvia Fortin
Siège #6 - Maxime Vachon

Est/sont absent(e)s

Les membres présents forment le quorum. Madame Caroline Bernier, Directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

La prière est la suivante :

Souverain Maître de l'univers, Dieu éternel et tout puissant, de qui vient tout pouvoir et de qui découle toute sagesse, daignez regarder d'un oeil favorable ceux qui sont ici assemblés devant vous, pour travailler au bien-être et à la prospérité de notre Municipalité.

Daignez nous accorder la grâce de ne rien décider qui ne soit en tout conforme à votre volonté sainte, de la rechercher avec sagesse, de la connaître avec certitude et de l'accomplir courageusement et parfaitement, pour la gloire et l'honneur de votre nom adorable et pour le bien-être véritable de ceux dont nous sommes les mandataires.

Amen

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Séance du 03 novembre 2023

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 13 octobre 2023

3.2 - Mot de bienvenue au nouveau conseiller

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

4.2 - Contrat de l'entretien ménager

4.3 - Confirmation la réalisation des travaux visés par le programme d'aide

financière pour les bâtiments municipaux

4.4 - Acceptation de la soumission de BCN Énergie pour l'installation de la génératrice

4.5 - Réunion extraordinaire pour l'adoption du budget 2024

4.6 - Acceptation du renouvellement du contrat d'assurance avec la FQM.

4.7 - Déclaration annuelle des intérêts pécuniaires

4.8 - Acceptation du calendrier des Séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2024

4.9 - Acceptation du paiement de contribution 2024 pour le transport adapté

4.10 - Acceptation de la meilleure soumission de service pour se conformer à la Loi 25 modernisant des dispositions législatives en matière de renseignements personnels

5 - LÉGISLATION

5.1 - Nomination d'un nouvel inspecteur en urbanisme à la MRC des Etchemins

5.2 - Adoption d'un règlement 10-2023 entérinant les modifications apportées par le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du directeur incendie

6.2 - Acceptation de la formation "Intervention d'urgence sur les véhicules hybrides et électriques

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport du Directeur des travaux publics

7.2 - Acceptation du paiement pour les travaux de la rue Principale par Excavations Pavages de Beauce Ltée.

7.3 - Réparation d'une partie du fossé situé sur la Route Poliquin

7.4 - Adoption d'une règle municipale pour vendre les équipements et les infrastructures qui sont usagés

7.5 - Approbation des dépenses pour le programme d'aide à la voirie locale (PPA). Dossier: HAG73937-28030-20230517-010

7.6 - Acceptation de la soumission pour le marquage des rues Principale et de la Station

7.7 - Acceptation du premier versement du contrat de déneigement

8 - ASSAINISSEMENT

9 - ÉGOUT

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Rapport des activités de loisirs

11.2 - Acceptation du contrat d'assurance pour les infrastructures de la patinoire

12 - VARIA

12.1 - Dossier escouade canine

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 13 octobre 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Lantagne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 13 octobre 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

3.2 - Mot de bienvenue au nouveau conseiller

Point d'information :

Il nous fait plaisir d'accueillir le nouveau conseiller municipal élu, **monsieur André Loubier**.

Il a par le passé, occupé un poste de conseiller pour bien servir la Municipalité.

Nous lui souhaitons la **bienvenue et bonne chance dans ses nouvelles responsabilités**.

Conseil municipal et l'administration municipale

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu au préalable la liste des dépenses du mois, et déclarent avoir reçu réponse à leurs questions:

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvia Fortin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la liste des comptes présentée aux membres du Conseil, d'une somme de 29 896.64 \$ soit acceptée et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE

185-11-2023

4.2 - Contrat de l'entretien ménager

CONSIDÉRANT QUE le dernier contrat de l'entretien ménager avec la compagnie "Entretien ménager commercial NBMG" avait été fait selon les termes de novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le montant annuel était trop élevé soit 17 940.00 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE nous avons négocié à nouveau;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal présents ont lu la nouvelle soumission au coût annuel de 10 800.00 \$ avant taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josiane Tanguay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la soumission de la compagnie "Entretien ménager commercial NBMG" soit acceptée au coût annuel de 10 800.00 \$ avant taxes;

QUE l'entente n'a pas de durée précise;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

186-11-2023

4.3 - Confirmation la réalisation des travaux visés par le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford bénéficie d'un programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a reçu une subvention de 75 000.00 \$ au programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a fait faire des travaux pour l'installation et la mise aux normes d'un système de traitement de l'eau dans son bâtiment municipal, a fait faire la toiture de la bâtisse de la Salle JA Nadeau et de son usine d'épuration d'eau, et a fait l'achat d'une génératrice à son bâtiment municipal au coût de 75 000.00 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Loubier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale;

QUE l'administration municipale de Sainte-Rose-de-Watford a pris connaissance du guide du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et s'engage à respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

ADOPTÉE

187-11-2023

4.4 - Acceptation de la soumission de BCN Énergie pour l'installation de la génératrice

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle génératrice doit être installée en arrière de la bâtisse municipale;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de la compagnie BCN Énergie au montant de 14 089.00\$ avant taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la soumission de la compagnie BCN Énergie est acceptée et que ladite soumission sera révisée considérant en moins le coût de la fabrication pour la dalle de béton qui sera faite par les employés municipaux;

QUE l'administration municipale examine les possibilités de financement pour ce montant;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

188-11-2023

4.5 - Réunion extraordinaire pour l'adoption du budget 2024

CONSIDÉRANT QU'un avis doit être publié au moins huit (8) jours avant la séance au cours de laquelle le budget 2024 doit être adopté;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Lantagne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'un avis public soit affiché annonçant la tenue d'une réunion extraordinaire

du budget le vendredi 15 décembre 2023 à 19h00;

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière soit et est autorisée à signer tous documents concernant ledit avis.

ADOPTÉE

189-11-2023

4.6 - Acceptation du renouvellement du contrat d'assurance avec la FQM.

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont reçu les modifications relatives au renouvellement du contrat d'assurance et qu'ils déclarent en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvia Fortin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les modifications pour le renouvellement du contrat d'assurance soient acceptées;

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière soit et est autorisée à transmettre une copie de la présente résolution à la compagnie d'assurances PMT ROY pour l'acceptation du renouvellement du contrat selon les termes établis;

QUE le coût de la facture soit et est accepté au montant de 23 464.43\$ taxe sur prime incluse;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

190-11-2023

4.7 - Déclaration annuelle des intérêts pécuniaires

CONSIDÉRANT QUE les élus (es) déclarent avoir rempli leur déclaration annuelle des intérêts pécuniaires pour la prochaine année;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Loubier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal autorise la Directrice générale, greffière-trésorière, à transférer lesdites déclarations au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

191-11-2023

4.8 - Acceptation du calendrier des Séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josiane Tanguay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2024. Ces séances se tiendront le vendredi à l'endroit ordinaire, soit à la salle du Conseil du bureau municipal, et débiteront à 19h00;

- 12 janvier
- 2 février

- 1er mars
- 5 avril
- 3 mai
- 7 juin
- 5 juillet
- 9 août
- 6 septembre
- 4 octobre
- 1er novembre
- 6 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

192-11-2023 4.9 - Acceptation du paiement de contribution 2024 pour le transport adapté

CONSIDÉRANT QUE la demande de contribution municipale pour l'année 2024 a été reçue de Transport Autonomie Beauce-Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part municipale 2024 a été augmentée de 20% (le taux est de 2.98\$/résidents) et ajustée en proportion de la population dans notre localité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Lantagne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford renouvelle son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2024;

QUE la Municipalité accepte de payer la contribution fixée par "Transport Autonomie Beauce-Etchemins" soit de 2 267.78 \$;

QUE l'augmentation de 20 % pour l'année 2024 ainsi que la tarification payée par l'usager soient acceptées;

QUE la ville de Saint-Georges de Beauce soit reconnue "Ville mandataire pour": Transport Autonomie Beauce-Etchemins.

ADOPTÉE

193-11-2023 4.10 - Acceptation de la meilleure soumission de service pour se conformer à la Loi 25 modernisant des dispositions législatives en matière de renseignements personnels

POINT REMIS À LA RÉUNION DU CONSEIL DU 1ER DÉCEMBRE 2023

5 - LÉGISLATION

194-11-2023 5.1 - Nomination d'un nouvel inspecteur en urbanisme à la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la susdite entente (article 3.2), la Municipalité a l'obligation de nommer les fonctionnaires chargés de l'application de leurs réglementations;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption d'un nouveau règlement, il y a lieu

de procéder au renouvellement des nominations pour l'ensemble de l'équipe d'inspection;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvia Fortin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford nomme monsieur Sébastien Dubois en remplacement de madame Émilie Bédard à titre d'inspecteur en urbanisme et en environnement;

QUE par ces nominations, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme, du règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, et des règlements découlant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement applicable par la Municipalité.

ADOPTÉE

195-11-2023

5.2 - Adoption d'un règlement 10-2023 entérinant les modifications apportées par le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1

RÈGLEMENT NUMÉRO 10-2023 modifiant le règlement 02-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Le conseil décrète ce qui suit :

L'article 2 du règlement numéro 02-2016 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Le règlement numéro 02-2016 est modifié par l'insertion après l'article 2, du suivant :

Le montant de la taxe est indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005\$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Résolution numéro 195-11-2023.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Loubier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter le règlement 10-2023 modifiant le règlement encadrant la taxe municipale 9-1-1.

ADOPTÉE

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du directeur incendie

Monsieur le Maire fait lecture du rapport du Directeur incendie pour les activités réalisées au cours du dernier mois.

196-11-2023

6.2 - Acceptation de la formation "Intervention d'urgence sur les véhicules hybrides et électriques

CONSIDÉRANT QU'une formation "Intervention d'urgence sur les véhicules hybrides et électriques est proposée par Areo-Feu;

CONSIDÉRANT QUE quatre pompiers sont intéressés à suivre la formation;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon

ET ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'administration s'occupe d'inscrire les pompiers intéressés à la formation pour un coût total de 183.96\$ taxes incluses;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée`.

ADOPTÉE

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur le Maire présente les points marquants du rapport du Directeur des travaux publics.

Les membres du Conseil municipal ont reçu le rapport de travail du Directeur des travaux publics.

197-11-2023

7.2 - Acceptation du paiement pour les travaux de la rue Principale par Excavations Pavages de Beauce Ltée.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a reçu de son ingénieur Stantec Experts-conseils Ltée la recommandation de paiement numéro 2 fournie par l'entrepreneur Excavations Pavages de Beauce Ltée relativement au projet de réfection de la rue Principale, projet numéro:158140421;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE Madame Caroline Bernier, Directrice générale greffière-trésorière procède au paiement numéro 2 des travaux de réfection de la rue Principale pour un montant de 227 696,33 \$, incluant un crédit étant donné l'approbation des formules de pavage à refaire par le laboratoire, car elles étaient différentes en chantier, l'ajustement du carburant, une retenue temporaire en attendant la publication du prix du bitume pour l'ajustement, la retenue contractuelle de 10% et les taxes; (N/réf:158140421), à Excavations Pavages de Beauce Ltée;

QUE la dépense inhérente soit et est acceptée.

ADOPTÉE

198-11-2023

7.3 - Réparation d'une partie du fossé situé sur la Route Poliquin

Point d'information:

Le fossé près du lot 5238512 est à problème à cause de l'eau qui ne s'écoule pas.

Le Directeur des travaux publics et les membres du conseil s'occupent de trouver la meilleure solution pour régler le problème le plus tôt possible.

199-11-2023

7.4 - Adoption d'une règle municipale pour vendre les équipements et les infrastructures qui sont usagés

CONSIDÉRANT QU'à partir d'aujourd'hui tous les équipements ou les infrastructures usagés dont la municipalité se défait, suite à de la rénovation ou suite à du remplacement, doivent être récupérés et revendus dans les meilleures conditions possible selon les situations;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'administration municipale s'occupe de passer des publications pour vendre tout équipement ou infrastructure usagés dans la mesure du possible. Si les matériaux ne sont plus utilisables, il faut prévoir simplement s'en départir.

ADOPTÉE

200-11-2023

7.5 - Approbation des dépenses pour le programme d'aide à la voirie locale (PPA). Dossier: HAG73937-28030-20230517-010

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvia Fortin
Monsieur Maxime Vachon

ET APPUYÉE PAR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford approuve les dépenses d'un montant de 17 600.00\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

201-11-2023

7.6 - Acceptation de la soumission pour le marquage des rues Principale et de la Station

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire le marquage des lignes sur la Rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Durand Marquage est la seule qui a soumissionné;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Durand Marquage fait des meilleurs prix pour un nombre de mètres plus élevés;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Lantagne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la soumission de la compagnie Durand Marquage et Associés Inc. pour le marquage des lignes en époxy de la Rue Principale et de la Route de la Station au coût de 1.90\$ du mètres, taxes non incluses soit acceptée;

QUE la dépense inhérente soit et est acceptée;

ADOPTÉE

202-11-2023

7.7 - Acceptation du premier versement du contrat de déneigement

CONSIDÉRANT QUE le premier versement pour la compagnie 9264-1471 Québec Inc., Serge Carrier et Fils est dû pour le 15 novembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josiane Tanguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le premier versement soit versé à la compagnie 9264-1471 Québec Inc., Serge Carrier et Fils en date du 15 novembre 2023 pour la somme de 52 063.38 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit accepté et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE

8 - ASSAINISSEMENT

9 - ÉGOUT

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

Le résumé pour la rencontre du Conseil des maires de la MRC des Etchemins a été effectué lors du dernier Conseil municipal.

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Rapport des activités de loisirs

Les Conseillers municipaux font état des activités et travaux réalisés au sein des différents comités auxquels ils participent.

203-11-2023

11.2 - Acceptation du contrat d'assurance pour les infrastructures de la patinoire

CONSIDÉRANT QUE la couverture tout risque pour les bandes de la patinoire est disponible au coût supplémentaire de 4.50\$/100\$ de valeur (57 187.10\$ avant taxes) supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la couverture est valable pour garantir l'état et la maintenance des bandes pour plusieurs années;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Loubier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE nous assurerons les bandes de la patinoire pour la couverture tout risque;

QUE la dépense inhérente soit et est acceptée.

ADOPTÉE

12 - VARIA

12.1 - Dossier escouade canine

Point d'information :

Un propriétaire d'un chien domicilié à Sainte-Rose-de-Watford a reçu un appel téléphonique de monsieur Raphael de l'Escouade Canine le 18 octobre 2023: Le chien se promenait dans le chemin, et quelques personnes avaient presque frappé le chien, donc il devra voir à garder son chien en laisse sur son terrain.

Un propriétaire a été averti d'attacher son chien, car il était souvent près de la rue.

Un propriétaire a été averti de demander un permis de chenil et il le fera dès la semaine prochaine.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvia Fortin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 19h33.

ADOPTÉE

Jean Bernier
Maire

Caroline Bernier
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jean Bernier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Bernier
Maire